

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Présents : 11
Nombre de Votants : 12
Date de la convocation : 21 FEVRIER 2025

Envoyé en préfecture le 04/03/2025
Reçu en préfecture le 04/03/2025
Publié le 04/03/2025
ID : 073-217302785-20250303-2025_09-DE



Votes pour : 12
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Séance ordinaire du TROIS MARS DEUX MILLE VINGT-CINQ

L'an Deux Mil Vingt-Cinq, le trois mars à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Rencontre (Arrêté municipal A2024_7 du 14/06/2024), sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, PERREAU Sébastien, ROCHETTE Christian, ROL Yves.

Absents : Mme BORONAT Virginie procuration à Mme CORVAL Corinne

Mme RANCUREL Marie-France a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : FORFAIT SCOLAIRE A PARTIR DE L'ANNEE SCOLAIRE 2024 2025

Considérant que le forfait scolaire n'a pas été ré-évalué depuis 10 ans ;

Considérant le niveau de l'inflation depuis 10 ans ;

Le Conseil Municipal VOTE le montant du forfait scolaire à partir de l'année 2024/2025 selon le détail ci-dessous :

- Part fournitures scolaires : 60 € / enfant / année scolaire
- Part transport scolaire : 60 € / enfant / année scolaire

Les crédits nécessaires seront inscrits aux budgets primitifs des exercices concernés.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire

Mme Marie-France RANCUREL,
Secrétaire de séance

